



# LE PETIT BALADIN

## Sommaire

Le mot du maire	2
Les membres du conseil	3
En direct de la Mairie	4
Le nom des rues	7
Bon à savoir	8
Ca se passe à Baladou	11
Rétrospective 2008-2020	12
Nouvelles des associations	13
Page d'histoire	16
Tribune libre	17
Panneau Pocket	18
Agenda	19
Informations utiles	20

# le mot du Maire

*Chères Baladines, chers Baladins.*

*Le Petit Baladin est ET restera l'un des premiers liens – souvent attendu – entre la commune et ses habitants.*

*Vous pourrez constater que ce présent numéro a fait quelque peu «peau neuve » ! Merci à celles et ceux qui y ont contribué.*

*Il est de ces années qui marquent les esprits : 2020 sera de celles là, car comment oublier cette pandémie qui a fait tant de victimes dans notre pays, en Europe et dans le monde.*

*Une année sans précédent, ces dernières décennies en tous cas, qui a considérablement perturbé la vie en général, que ce soit sur le plan personnel, économique, social, culturel et institutionnel.*

*Les dernières mesures prises par le gouvernement devraient permettre de retrouver, petit à petit, une vie presque « normale », toujours dans le souci du respect des règles sanitaires prescrites.*

*C'est à ce prix que nous retrouverons une liberté totale et un fonctionnement « normal », bien que nos certitudes sur nos habitudes de vie risquent d'être fortement impactées.*

*La pandémie a également ébranlé nos institutions, retardé des prises de fonction.*

*Merci aux électrices et électeurs pour votre confiance lors du vote du 15 mars 2020 pour nous avoir permis, candidats de la liste « Baladou, années 2020 », de nous mettre au service de la commune, et donc au vôtre, pour les six années à venir.*

*La COMMUNE, et sa Mairie, sont le premier lien qui reste primordial entre notre vie de tous les jours et l'Etat et ses services.*

*L'équipe actuelle, mise en place officiellement le 18 mai, souhaite remercier l'ancienne équipe municipale conduite par Jean-Philippe PAGEOT pour tout le travail accompli pendant les douze dernières années, tant en terme de projets que de gestion des comptes publics.*

*La passation de pouvoir s'est faite dans une parfaite entente, « l'ancien » maire ayant impliqué le*

*« futur candidat à sa succession » dans les démarches effectuées lors de la prolongation de son mandat depuis les élections jusqu'au 17 mai, suite au confinement.*

*Le travail a commencé.*

*Toutefois, cette année risque d'être une année « charnière », consacrée à la finalisation des projets antérieurs tels que, entre autres, le parcours de santé et l'adressage en particulier.*

*En effet, il est exceptionnel de produire un budget primitif pour le 31 juillet !*

*Cela permettra, pour les projets futurs, de les étudier, les chiffrer et de demander aussi les subventions en amont afin d'affiner au plus juste le budget primitif pour 2021.*

*Dès la rentrée, des rencontres sur des thèmes ciblés (axés sur la sécurité des personnes, des biens, la cybercriminalité, etc.) pourront être organisées entre les habitants de la commune et la gendarmerie, sous forme de réunions et d'échanges au cours desquels toutes les questions pourront être posées aux intervenants de cette institution, qui se met à notre disposition.*

*Etre à votre écoute sera notre priorité. C'est au travers d'un dialogue que les choses pourront avancer, voire s'améliorer.*

*Etre à votre service est une évidence.*

*Etre les défenseurs de l'école, des services publics de proximité – même si nombre d'entre eux ont déjà disparus - , de la ruralité qui caractérise notre commune sera un travail incessant.*

*L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et aussi et surtout le meilleur pour chacun de vous pour l'avenir.*

*Bonne lecture de ce nouveau numéro du « Petit Baladin ».*

*Jean DELVERT*

# Les membres du conseil

A l'issue du scrutin du 15 mars 2020 l'assemblée délibérante a été renouvelée. Une seule liste de 11 candidats s'est présentée, tous les candidats ont été élus dès le premier tour. Sur les 345 inscrits sur les listes électorales principale et complémentaire on compte 215 votants et 130 abstentions. C'est avec un peu de retard du au confinement lié à la pandémie de COVID 19 que les nouveaux membres du conseil municipal ont été installés dans leurs fonctions avec la passation officielle d'équipe le 23 mai dernier.

Voici la liste des nouveaux élus au conseil municipal:

**Jean DELVERT**, maire

**Geoffroy MILLET**, 1er adjoint

**Elyane DELPY GOURSAT**, 2ème adjointe

**Fabienne DEROO**, 3ème adjointe

NB: les trois adjoints ont délégation de signature.

## CONSEILLERS MUNICIPAUX:

**MARTY Cédric**

**LEMOINE Dominique**

**LEYMARIE François**

**BARTHOLOMÉ Etienne**

**CHASE Natacha**

**STUTZMANN Laetitia**

**CAMPASTIÉ Claudette**



Le nouveau conseil au soir des élections. De gauche à droite: Fabienne Deroo, Elyane Delpy-Goursat, derrière: Etienne Bartholomé, Dominique Lemoine, Jean Delvert, Claudette Campastié, derrière: Geoffroy Millet, Natacha Chase, François Leymarie, Laëtitia Stutzmann, Cédric Marty.

## Attributions:

CAUVALDOR: Jean DELVERT, Geoffroy MILLET (suppléant)

SIAEP (eau): Jean DELVERT et Geoffroy MILLET

FDEL (électricité): Jean DELVERT et Geoffroy MILLET

CNAS (action sociale): Elyane DELPY GOURSAT titulaire, Fabienne DEROO suppléante, Julie CHAMBERLIN Déléguée agent

AGEDI (informatique): Étienne BARTHOLOMÉ titulaire Cédric MARTY suppléant

### Correspondant Défense – Préfecture

Natacha CHASE titulaire

Dominique LEMOINE suppléant

SYDED (déchets): Geoffroy MILLET titulaire

Dominique LEMOINE suppléant

CAUVALDOR - PLUIh (plan d'urbanisme):

Jean DELVERT titulaire

Geoffroy MILLET suppléant

CAUVALDOR - Réfèrent social

Fabienne DEROO titulaire

Elyane DELPY GOURSAT suppléante

## Commissions municipales

### Commission VOIRIE – ESPACES VERTS

Geoffroy MILLET (réfèrent), Fabienne DEROO, Dominique LEMOINE,, Cédric MARTY, Étienne BARTHOLOMÉ, Claudette CAMPASTIÉ, Jean DELVERT.

### Commission BÂTIMENTS COMMUNAUX

Geoffroy MILLET (réfèrent), François LEYMARIE, Cédric MARTY, Étienne BARTHOLOMÉ, Dominique LEMOINE, Jean DELVERT.

### Commission URBANISME

Geoffroy MILLET (réfèrent), Elyane DELPY GOURSAT, Natacha CHASE, Fabienne DEROO, Claudette CAMPASTIÉ, François LEYMARIE, Dominique LEMOINE, Étienne BARTHOLOMÉ, Jean DELVERT.

### Commission IMPÔTS – FINANCES

Elyane DELPY GOURSAT (réfèrente), Natacha CHASE, Laëticia STUTZMANN, François LEYMARIE, Étienne BARTHOLOMÉ, Jean DELVERT.

### Commission COMMUNICATIONS

Étienne BARTHOLOMÉ (réfèrent), Elyane DELPY GOURSAT, Natacha CHASE, Fabienne DEROO, Claudette CAMPASTIÉ, Dominique LEMOINE, Jean DELVERT.

## Commission AIDE SOCIALE

Elyane DELPY GOURSAT (réfèrente), Fabienne DEROO

### commission ADRESSAGE

François LEYMARIE (réfèrent), Cédric MARTY, Geoffroy MILLET, Étienne BARTHOLOMÉ, Dominique LEMOINE, Jean DELVERT.

### Thématiques :

**Associations** : Elyane DELPY GOURSAT (réfèrente), Claudette CAMPASTIÉ, Laëticia STUTZMANN

**Ecole** : Geoffroy MILLET (réfèrent), Natacha CHASE, François LEYMARIE, Claudette CAMPASTIÉ, Laëticia STUTZMANN,

**Transport à la demande** : Natacha CHASE, Fabienne DEROO, Laëticia STUTZMANN

**Salle des Fêtes** : Elyane DELPY GOURSAT, Laëticia STUTZMANN

**Bibliothèque** : Laëticia STUTZMANN (réfèrente, interlocutrice élue et bénévole), Isabelle GRISET (suppléante et bénévole), Claudette CAMPASTIÉ, Elyane DELPY GOURSAT (délégation de signature en qualité d'adjointe au Maire),

**Achats divers** : Natacha CHASE, Fabienne DEROO

# En direct de la Mairie

## Urbanisme

Une fois encore il est rappelé que bon nombre d'aménagements sont soumis à autorisation, démarche à initier en mairie dès le projet pour en vérifier la faisabilité et la légalité. En effet, les propriétaires (ou occupants) ne sont pas libres d'entreprendre tous les travaux qu'ils souhaitent, peu importe que les aménagements créent ou non de la surface taxable.

Eh non, on n'est pas pleinement libre d'agir sur sa propriété !

Attention, même si vous êtes propriétaire bailleur, vous pouvez être tenu responsable pénalement de la construction illégale effectuée par votre locataire sur votre bien immobilier. En effet, les juges estiment que du fait de votre qualité de bailleur, vous êtes tenu de faire respecter les règles d'urbanisme sur vos biens.

Quelques exemples de travaux ou aménagements soumis à contrôle de légalité (suivant le cas: simple déclaration ou demande d'autorisation. Liste non exhaustive):

- Edifier une clôture (en brise-vue, grillage ou construction d'un mur de soubassement, pose ou remplacement d'un portail)
- Changer des fenêtres ou volets,
- Créer de nouvelles ouvertures ou agrandir celles existantes (fenêtres / portes)
- Restaurer une toiture (même si matériaux à l'identique),
- Poser des panneaux photovoltaïques,
- Implanter un abri de jardin (même ceux hors sol) ou un abri voiture (même non clos), dès 5m2 d'emprise au sol,
- Construire un porche d'entrée, une pergola ou une terrasse,
- Transformer une terrasse ouverte en véranda, ou

y édifier un mur latéral,

- Planter une piscine (hors sol de plus de 10m2 de bassin, semi enterrée ou enterrée) ou la couvrir,
- Aménager des combles en pièces à vivre telles chambres,
- Procéder à la réfection de joints de façade de bâtiments, ou au crépi,
- Planter temporairement un mobil-home, (conditions et durée strictement encadrées),
- Planter un abri pour animaux tels chevaux,
- Aménager et rénover une grange à transformer en habitation,
- Changer de destination une pièce (exemple un garage qui devient chambre)
- Planter ne serre potagère ou agricole de plus de 5m<sup>2</sup>,
- Modifier l'implantation sur la parcelle d'un bâtiment à construire et précédemment autorisé.

Les matériaux, les couleurs, les surfaces, la pente de toit, les distances entre le bâtiment et la voie de circulation, la distance entre le bâtiment principal et ses annexes, sont autant de critères prévus par la réglementation à respecter.

En parallèle de l'autorisation à demander pour construire il y a l'autorisation de démolir... pensez-y !

N'hésitez pas à vous informer plus amplement en mairie avant d'entamer vos travaux.

## A ne pas oublier!

### RECENSEMENT CITOYEN



Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent spontanément se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le

dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

La mairie du domicile délivre alors une attestation de recensement. Cette démarche permet à l'Administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans. Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (baccalauréat, permis de conduire,

etc.). En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans, mais également de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

### INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Les inscriptions à l'école sont terminées. Ceux qui s'installent à Baladou en cours d'année et ont des enfants à scolariser sont invités à se présenter en mairie pour organiser au mieux l'inscription tardive.

## Tonte des pelouses

Plusieurs Baladins nous ont signalé une recrudescence des travaux de tonte de pelouse à des moments inappropriés. Il est rappelé qu'une réglementation préfectorale précise les horaires auxquels les travaux susceptibles d'engendrer une gêne sonore pour le voisinage peuvent être exécutés. En effet l'article 10 de l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2009 limite ce type d'activités aux horaires suivants:

les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,

le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

le dimanche de 10h00 à 12h00.

## Annuaire des artisans et commerçants

La commission municipale "communication" souhaite publier dans le prochain numéro du Petit Baladin un annuaire mis à jour des artisans, commerçants et auto-entrepreneurs qui habitent ou exercent leur activité à Baladou. Un tel annuaire existe déjà sur le site web de la commune. Afin de n'oublier personne il est demandé aux personnes intéressées de laisser leurs coordonnées à la Mairie, le cas échéant avec leur carte de visite et tout détail utile.

email: [mairiebaladou@gmail.com](mailto:mairiebaladou@gmail.com)

téléphone: 05 65 37 30 68

Merci d'avance!

## Cimetière

Le nouveau cimetière est désormais pourvu d'un robinet d'eau.

De nombreuses personnes avaient émis le souhait d'un point d'eau à proximité de cet espace, le seul existant



une consultation publique avait été engagée en mairie durant 3 semaines en septembre 2019 et la liste des voies avait ensuite été approuvée lors du conseil municipal du 04 octobre 2019. Un récapitulatif des voies est disponible dans ce bulletin.

Pour la numérotation des habitations, le système dit « métrique » a été retenu, c'est-à-dire que le numéro attribué à chaque maison correspond à la distance en mètres depuis le point de départ de la voie jusqu'à la maison concernée (numéro pair/impair selon qu'on est sur le côté gauche ou droit de la voie). Ce système facilitera ainsi l'ajout ultérieur de numéros d'habitation, mais permettra surtout la connaissance précise de la position de la destination, lors de la recherche d'une adresse que ce soit pour les services de secours, la Poste ou les livraisons.

La commune se charge de poser pas moins de 102 panneaux de rue et livrera les 284 numéros de maisons et bâtiments aux habitants qui se chargeront de les apposer de manière bien visible. (p. ex. près du portail, de la porte d'entrée ou de la boîte aux lettres). Pour celles ou ceux qui le nécessitent vraiment, un employé communal pourra leur venir en aide.

Il est à noter que parfois ces panneaux de rue seront fixés directement sur les maisons. Le code général des collectivités territoriales statue en effet que « les propriétaires d'immeubles ne peuvent s'opposer à l'apposition de plaques indicatrices de nom de rue ou de numérotation sur leurs immeubles.

Merci et à très bientôt dans les rues et chemins de Baladou.

Pour information:



BAN (<http://adresse.data.gouv.fr>)

La Base Adresse Nationale est une base de données qui a pour but de référencer l'intégralité des adresses du territoire français.

Elle contient la position géographique de plus de 24 millions d'adresses.

Elle est constituée par la collaboration entre Etalab, l'IGN et les collectivités locales, avec la contribution de la DGFIP, de l'INSEE, de La Poste et de l'ARCEP.

Les données sont disponibles sous Licence Ouverte.

jusqu'alors se trouvant côté église. C'est à présent chose faite, après quelques temps de réflexion sur le tracé de la tranchée et les moyens les plus adaptés pour cette réalisation.

Le nouveau robinet se trouve à l'entrée du nouveau cimetière sur la gauche.

Le Conseil va par ailleurs s'atteler à la question de l'agrandissement du cimetière actuel (ancien et nouveau). Celui-ci va en effet rapidement s'avérer trop exigü.

## Adressage

En raison de la crise sanitaire et du report de la prise de fonctions du nouveau conseil, la finalisation du projet d'adressage a été quelque peu retardée, mais est en bonne voie de concrétisation.

61 voies ont été nommées et enregistrées sur la Base de données Nationale d'Adressage (BAN) et seront bientôt visibles sur les GPS et autres cartes en ligne. Pour rappel

# Le nom des rues

Route De MAYRAC	de : Passage à niveau Baladou, à : Limite commune de Mayrac
Route De POMIE	de : Route de Souillac D 803, à : Route des deux Dolines (mare)
Chemin Des COMBES FRIONDES	de : Route des deux Dolines (mare), à : Fin goudron vers Combes Friondes
Route Des DEUX DOLINES	de : Route de Mayrac, à : Route de mayrac
Route De CHAMP D'ALLAC	de : Route de Pomié, à : Fin de route vers Mayrac
Route De LAGARRIGUE	de : Route de Martel (pont Lagarrigue), à : Route de Saint Sozy
Route Du MONT MERCOU	de : Route de Lagarrigue, à : Cap de la Coste
Route Du TOUREN	de : Route de Lagarrigue, à : Route du Mont Mercou
Impasse Du LAC LONG	de : Route du Mont Mercou, à : fin du chemin
Impasse De CASSAGNE	de : Route de Touren, à : fin goudron
Route De MARTEL	de : Passage à niveau Baladou, à : Les Bourrieres limite commune Martel
Route De SOUILLAC	de : Passage à niveau Baladou, à : Limite commune de Lachapelle Auzac
Rue Du BOURG	de : Passage à niveau Baladou, à : Ecole
Route Des COMBES	de : Ecole, à : Route de Martel
Route D' AL ROC	de : Route des Combes , à : Route de Martel
Impasse Des CANABALS	de : Rue du Bourg, à : fin du chemin
Route De GAILLARD	de : Carrefour Rte de La Queygue/Chem. des Mousserous, à : Route de Martel (Pont de Lagarrigue)
Route Du MAS DEL PECH	de : Route de Gaillard, à : Le Mas Del Pech
Route Des BOURRIERES	de : Route de Martel, à : Limite commune de Martel vers Mongoujou
Impasse Des BOURRIERES	de : Route des Bourrières, à : fin du chemin
Route De CUZANCE	de : Ecole, à : Limite commune de Cuzance au Bournissard
Chemin Du BOURNISSARD	de : Route de Cuzance, à : Fin goudron
Route De RIGNAC	de : Route de Cuzance (La Queygue), à : limite commune de Cuzance vers Rignac
Route Du TOURTAL	de : Rue du Bourg, à : Carrefour Surpresseur de Bazalgue
Impasse Du TOURTAL	de : Route du Tourtal, à : fin du chemin
Route Du TOURMIEU	de : Route de Souillac (Côté M. Gaucher), à : Route du Tourtal (bas de Bazalgue)
Impasse Du TOURMIEU	de : Route du Tourmieu, à : fin du chemin
Route Des LANDES	de : Route de Souillac, à : Carrefour Surpresseur de Bazalgue
Route De La GARE	de : Route des Landes (PN), à : Route de Souillac (Le Pigeon)
Route Du SAULOU	de : Route des Landes, à : Route de Souillac
Route Du PIGEON	de : Route de Souillac (Au Pigeon), à : Route du Saulou (au Saulou)
Route De CHAVANE	de : Carrefour Surpresseur de Bazalgue, à : Limite commune Lachapelle Auzac (à Fedou)
Impasse De CHAVANE	de : Route de Chavane, à : Limite propriété Mme Arliguie
Route De FAGES	de : Route du Tourtal (Au Tourtal), à : Route du Jarsou (au Jarsou)
Route Du JARSOU	de : Route du Tourtal (Carrefour Bât. Cuma), à : Carrefour chem. vers les Débats entre Bazalgue et Le Jarsou
Route De La PIERRE PLANTEE	de : Route du Lac ( ancienne mare), à : Limite Commune Lachapelle Auzac (Pierre Plantée)
Route De BAZALGUE	de : Route du Tourtal (face route du Tourmieu), à : Limite Commune de Cuzance - haut du village)
Route Du TILLEUL	de : Route de la Pierre Plantée, à : Route de Bazalgue
Route Des SECHOIRS	de : Route de Bazalque (ancienne BAL), à : Route du Jarsou
Impasse Des MEYNADES	de : Route de Rignac, à : Les Meynades
Chemin Des CHENES	de : Route de Martel, à : Rue du Bourg
Chemin Fernand BOIX	de : Route de Martel, à : Chemin des Chênes
Route De SAINT SOZY	de : Route de Mayrac, à : Limite Commune (Combe de La Fajole)
Route Du LAC	de : Carrefour Surpresseur de Bazalgue, à : Route de Bazalgue (boite aux lettres)
Impasse Du CAYROU	de : Route de Bazalgue, à : Limite propriété R. Merquey

Impasse De LA FONTAINE	de : Route de Bazalgue, à : Limite propriété J. VIGNE
Impasse COMBE PERIE	de : Route de Pomié, à : fin du chemin
Chemin Des MOUSSEROU	de : Route de Cuzance, à : Carrefour Route La Queygue / Route de Gaillard
Impasse Du PIGEON	de : Route de Souillac, à : Ancien délaissé de route
Impasse Du PRESBYTERE	de : Route de Cuzance, à : fin du chemin
Impasse De La QUEYGUE	de : Route de la Queygue, à : fin du chemin
Impasse De FONT ROUMIEU	de : Route de Pomie, à : Limite propriété Azam
Impasse De L'ANCIENNE ROUTE	de : Route de souillac, à : Limite propriété Aubel
Chemin Du COMBEL DEL ROC	de : Route des Landes, à : Limite propriété Leymarie
Impasse Du CHANT DU MERLE	de : Route de Pomié, à : Limite propriété Laville
Impasse Des COMBES	de : Route des Combes , à : Limite propriété Pageot
Route De La QUEYGUE	de : Route de Cuzance, à : Carrefour Chemin des Mousserous / Route de Gaillard
Impasse De La CROIX DU ROC	de : Route des Combes , à : fin du chemin
Route Du PECH	de : Route de Bazalgue (niveau Propriété Fouquet), à : Carrefour chem. vers les Débats entre Bazalgue et Le Jarsou
Chemin de PECH AUBERT	de : route de Mayrac, à : Bout du chemin
Chemin des CHAUMELS	de : Route des deux Doline, à : Limite commune de Mayrac

## Bon à savoir

### Quelques nouveautés réglementaires Au 1er juillet

#### TABLETTES, MONTRES CONNECTÉES, JOUETS RADIOCOMMANDÉS

À partir du 1er juillet 2020, le débit d'absorption spécifique (DAS) sera affiché sur tous les équipements radioélectriques susceptibles d'être utilisés à proximité du corps humain (jusqu'à 20 centimètres). À ce jour, cette obligation d'affichage ne concerne que les appareils de téléphonie mobile.

Les valeurs limites autorisées de DAS sont de : 2 W/kg (watt par kilogramme) pour la tête et le tronc et 4 W/kg pour les membres.

#### DISPOSITIFS D'AUTHENTIFICATION DES PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES EN LIGNE

Ils vont être renforcés, dans le cadre de la mise en œuvre de la 2e directive européenne sur les services de paiement (dite « DSP2 »). Afin de limiter le risque de fraude lors des opérations de paiement sur internet, il est prévu de remplacer progressivement d'ici décembre 2020 le recours aux codes SMS à usage unique par de nouvelles solutions plus sûres comme, par exemple, la saisie d'un code confidentiel ou d'une empreinte biométrique par le biais de l'application mobile de banque en ligne. La plupart des consommateurs pourront bénéficier fin 2020

de ces nouvelles solutions d'authentification renforcées sur les paiements en ligne de plus de 30 €.

### Calendrier vacances scolaires 2020-2021

Rentrée scolaire des élèves Mardi 1er septembre 2020  
Vacances de la Toussaint: Du samedi 17 octobre 2020  
 Au lundi 02 novembre 2020  
Vacances de Noël: Du samedi 19 décembre 2020 Au  
 lundi 04 janvier 2021  
Vacances d'hiver: Du samedi 13 février 2021 Au lundi  
 1er mars 2021  
Vacances de printemps: Du samedi 17 avril 2021 Au  
 lundi 03 mai 2021  
Pont de l'Ascension: Du mercredi 13 mai 2021 Au Lundi  
 17 mai 2021  
Vacances d'été: Mardi 06 juillet 2021 au soir

### Sous préfecture de Gourdon

Après un peu plus de 2 ans dans le Lot, Monsieur Jean-Luc TARREGA, sous préfet, a quitté son poste au 08 juin dernier et est désormais directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres. Madame la Sous-Préfète de Figeac assure l'intérim de la gestion de l'arrondissement de Gourdon en attendant la nomination d'un nouveau fonctionnaire d'État à ce poste



# En direct de la Mairie (suite)

## Le COVID 19 et Baladou

### ORGANISATION DE L'ÉCOLE



Le lundi 16 mars 2020, le Président de la République nous annonce le début du confinement pour une durée de 15 jours qui durera au final 56 jours .

Pendant cette période Carole, notre institutrice, a maintenu le suivi scolaire en envoyant les cours sur internet et par téléphone .

L'école a pu rouvrir avec un groupe réduit d'élèves sur base du volontariat le mardi 12 mai 2020 avec la mise en place d'un protocole sanitaire pour ne prendre aucun risque contre le COVID19.

Depuis le 22 juin 2020, tous les élèves ont repris le chemin de l'école avec la joie de retrouver leurs camarades .

Les mesures sanitaires restent en place jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Un grand merci à Carole, Francis et aux élus (ancienne et nouvelle équipe) pour tout le travail accompli afin d'aménager en classe la salle des fêtes pendant la pandémie qui a touché le monde entier .

### L'ATELIER DU GOÛT

Lors de sa séance du 30 mai 2020 le conseil municipal a décidé de ne pas facturer six mois de loyer pour 2020 compte tenu des conditions imposées par les mesures de lutte contre la pandémie. Cette décision concerne le budget spécifique relatif à la gestion du multiservice et non le budget général de la municipalité.

### DISTRIBUTION DE MASQUES

Des masques de protection ont été distribués en deux fois à tous les résidents permanents de la commune par les élus de l'ancien et du nouveau conseil. Ces masques ont été fournis gracieusement par le Département du Lot. Quelques masques pour enfants faisaient partie du second lot: ils ont été conservés pour le transport scolaire assuré par la municipalité.

## Lotissement

La municipalité précédente avait conçu le projet de réaliser un lotissement sur le terrain voisin de l'école et propriété communale. Ce projet est pris en main par le nouveau conseil qui va faire réaliser dans les prochains mois un projet d'implantation tenant compte des différentes contraintes, urbanistiques et autres. Affaire à suivre...

## Affaires de blaireaux...

Vous aurez sans doute appris ou constaté que des panneaux de signalisation restreignant la circulation ont été placés sur la route partant du Bourg face à l'église en direction du Tourtal et de Chavane.

Le Maire a en effet dû prendre un arrêté en ce sens en raison de l'affaissement d'une partie de la chaussée entre le Tourtal et la bifurcation vers Le Jarsou. Le problème est dû au travail de minage d'une importante colonie de blaireaux qui ont pris leurs quartiers dans le talus en contrebas de la route. Les différentes compétences ont été alertées pour identifier la meilleure solution à cette question.

Au moment où nous écrivons ces lignes la seule chose qui semble sûre est qu'il faudra du temps avant de mettre en place une solution durable, compte tenu des différents intervenants, tant au niveau départemental que de la communauté de communes, et de l'ampleur des travaux à entreprendre selon les experts consultés, et donc des ressources financières à mobiliser.

Il semble bien en tout cas que le site fasse partie du peloton de tête des blaireautières au moins au niveau départemental, tant en termes d'extension que de nombre d'entrées de terriers. De là à en faire une destination touristique, il y a de la marge...

# Ça se passe à Baladou

## Gestion des déchets et du recyclage

### COLLECTE TEXTILE

La borne de collecte textile est à nouveau disponible. Elle a été fermée durant quelques semaines. Selon ce qui est publié sur son site web la filière « Le Relais » n'a pas pu poursuivre la collecte des vêtements durant le confinement en raison de la fermeture de ses points de vente de vêtements de deuxième main, et du blocage de ses filières d'exportation d'article de friperie. Face à cette situation le SYDED a pris le 11 juin la décision d'un "plan de relance exceptionnel" pour permettre un retour à la normale pour la fin du mois de juin. C'est l'occasion de rappeler que le SYDED demande de ne jamais se débarrasser des textiles (vêtements ou autres) dans le recyclable.

Pour plus d'information consulter:

<https://www.lerelais.org/> et

<https://syded-lot.fr/actualites/jamais-de-textiles-dans-les-bacs-des-recyclables>

### MASQUES JETABLES

En ce qui concerne les MASQUES chirurgicaux JETABLES, ceux-ci NE DOIVENT PAS ETRE JETES DANS LE RECYCLABLE. En effet, le contenu des déchets recyclables est en grande partie trié à la main sur des tapis roulants par le personnel du SYDED. Celui-ci est donc directement exposé aux risques du COVID 19 si vos déchets contaminés arrivent sur leur poste de travail. Selon les recommandations les masques jetables doivent être déposés dans un sac spécifique, et doivent ensuite être jetés avec les ordures ménagères dans les sacs poubelles bien fermés.

### VERRE

Lorsque le conteneur de verre est plein, merci de ne pas laisser le verre à côté de celui-ci. La remarque vaut aussi pour les autres types de conteneurs (recyclables et non recyclables). ATTENTION : pas de plats en pyrex, pas d'ampoules ni de néons, pas de vaisselle ni de verres à boire dans le conteneur à verre !

Vous pouvez toujours vous rendre à la déchetterie de Martel, dont les horaires d'ouverture sont rappelés en dernière page du bulletin.

Plus d'information sur le tri:

[www.syded-lot.fr](http://www.syded-lot.fr)

Tel: 05 65 21 54 30



## Un petit coup de gueule...

### AVIS À LA POPULATION DES PROMENEURS DU MONT MERCOU

Si vous êtes capables de monter des bouteilles pleines de bière, vous êtes capables de les redescendre vides.

Comme je monte régulièrement au Mont Mercou je suis lasse de ramasser les dépôts sauvages :

- les canettes

- les verres, qui en été risquent de mettre le feu
  - les couches culotte
  - les mégots et les paquets de cigarettes vides
  - les papiers de bonbons de gâteaux
- La commune a mis à notre disposition des containers n'hésitons pas à les utiliser

Et il y a ceux aussi qui font des cercles avec leur quad sans aucun respect pour la flore.

Cordialement

Martine LEYMERIGIE

## À nos contributeurs, à nos lecteurs

Comme vous avez pu le constater le Petit Baladin fait peau neuve... C'est l'occasion de donner quelques détails sur la manière dont la mise en page des contributions est réalisée. Celle-ci est conçue de manière à garantir une homogénéité dans la présentation de toutes les contributions et d'occuper l'entièreté des pages du bulletin. Par conséquent le choix du type de caractère, de sa taille, de l'aspect des titres, etc. ; ne doit pas inquiéter les contributeurs : nous nous en chargeons. Il est bon de savoir qu'à l'heure actuelle le bulletin est imprimé sur des feuilles au format A3, ce qui signifie que lorsque l'on doit ajouter une feuille se sont en réalité quatre pages de texte et d'illustrations que l'on doit ajouter !

Pour contrôler la situation nous jouons sur plusieurs paramètres comme l'espace entre les lignes et la taille des photos. Nous évitons autant que possible de changer la taille des caractères ou leur typologie, car cela peut affecter la lisibilité. En dernier recours il nous reste la possibilité de ne pas incorporer des photos qui nous sont proposées, ou de raccourcir des textes. Notre choix va clairement en cas de problème vers la non prise en compte de photos, car le caviardage peut rendre un texte incompréhensible. Il arrive parfois au contraire qu'on ait à faire du remplissage avec des illustrations ou des textes courts. Dernière remarque : nous avons opté pour une présentation en colonnes, car il s'avère que la lecture est plus rapide et reposante : les yeux doivent moins se déplacer.

## La fibre à Baladou

Le département du Lot a mis en place le syndicat mixte « Lot Numérique » pour assurer l'accès de tous les Lotois au très haut débit numérique en déployant un réseau de fibre optique sur une période de cinq ans (2018-2022).



La fibre optique est un câble où les fils métalliques sont remplacés par des fils en verre ou en plastique plus fins que les cheveux, par lesquels les signaux sont transmis sous forme de lumière et non plus d'impulsions électriques.

L'avantage de cette technologie est de pouvoir transmettre de très grandes quantités d'information et donc d'offrir un débit beaucoup plus important qu'avec les fils téléphoniques en cuivre, permettant par exemple de regarder la télévision à très haute définition.

Pour tirer parti de cette technologie il faut que la fibre optique soit installée jusqu'à l'intérieur des habitations en remplacement ou en complément du fil téléphonique traditionnel. Le plan de déploiement est conçu comme suit : la fibre est enterrée sur les axes principaux, elle est raccordée à des armoires principales qui lui sont

spécifiques : ce ne sont pas les armoires téléphoniques existantes.

En zone rurale depuis ces armoires on installe des lignes aériennes de fibre optique fixées aux poteaux téléphoniques existants de manière à alimenter des boîtiers de raccordement placés à moins de 100 mètres des habitations. Chaque occupant d'une habitation a le choix de se raccorder ou pas, c'est le fournisseur de service choisi par l'utilisateur qui se charge de l'installation de la fibre entre l'habitation et le boîtier de raccordement.

L'installation de la fibre est prévue à Baladou dans la phase 2 (2020-2021). Il faut ensuite le temps nécessaire au déploiement du réseau local à travers la commune. A titre de comparaison, à Souillac qui fait partie de la phase 1 (2018-2019) seulement une partie de l'agglomération est prête à ce jour pour la commercialisation du service ; les entreprises s'activent pour équiper le reste du territoire.

A Baladou, de manière concrète la Mairie a été avertie du remplacement des poteaux téléphoniques en mauvais état dans le courant de cet été, et a été approchée pour déterminer l'emplacement où sera installée l'armoire principale de raccordement. Les choses progressent lentement mais sûrement...

source : <http://www.lot.fr/lot-numerique>

illustration: Christophe Finot - Wikimedia, Lic CC

# Rétrospective 2008-2020

Lors de la séance de vœux de janvier dernier, le Maire sortant, J.-Ph. PAGEOT a présenté un résumé des actions réalisées par son équipe durant les deux mandatures passées (2008-2014 et 2014-2020). Il nous a semblé intéressant de reprendre dans cet article les éléments significatifs de ce compte-rendu pour le bénéfice des Baladins qui n'ont pas eu la possibilité d'assister à cette cérémonie.

## IMMOBILIER – BÂTIMENTS COMMUNAUX

- En 2008 la maison Lestrade a été acquise et rafraîchie afin d'accueillir la bibliothèque communale. Le total de cette opération a représenté une dépense de 136 000 €, couverts pour partie par le legs de Fernand Boix pour la réfection, le reste de la dépense étant financé avec l'aide d'un emprunt.

- L'intérieur de l'église a bénéficié d'un replâtrage en 2011, la porte de l'église a été remplacée pour un montant de 4 500 € en auto-financement (2015). Les chaînes des cloches de l'église ont été réparées en 2017 et le moteur de commande a été remplacé en 2018.

- Un bâtiment à usage de restaurant et multi-service « l'atelier du goût » a été construit et les abords ont été aménagés pour un montant total de 564 000 € et est en exploitation depuis début 2014.

- Le terrain boisé à l'arrière de la Mairie a été acheté en 2017 pour un montant d'environ 27 000 €, un chemin d'accès y a été créé et deux tables de pique-nique y ont été installées en 2018. Un autre terrain a été acheté en 2019 dans le Bourg face à l'église pour un montant de 29 000 €

- Un colombarium a été installé au cimetière en 2017 pour un montant de 5 300 € auto-financés

- Les chaudières de l'école et des appartements ont été remplacées en 2014.

- La salle des fêtes a été rénovée pour un montant de 285 000 € et un WC public a été bâti sur le parking faisant face à la Mairie.

## INFRASTRUCTURES

- Le tracé de la RD 803 Souillac – Martel a été rectifié entre l'ancien passage à niveau et le Roucaillou. S'agissant d'une route départementale, ces travaux n'ont eu aucune incidence sur le budget de la commune. Afin de sécuriser l'accès d'une voirie communale du Roucaillou à la RD 803 un nouveau tronçon a été créé en 2010 pour un montant d'env. 11 500 € en auto-financement.

- En 2015 ont été installés deux radars pédagogiques dans chaque sens de circulation sur la RD 803 pour un montant total d'environ 4 000 €, subsidié à hauteur de 60 %.

- Afin d'assurer la sécurisation incendie du hameau de La Garrigue une citerne destinée à constituer une réserve d'eau a été installée en 2009 pour un montant de près de 9 000 € subventionnés en partie par le fonds de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). En 2015 la sécurisation incendie de la commune a en outre été renforcée par l'accès au réseau d'irrigation via une convention avec l'ASA du Pigeon et la pose de panneaux

aux abords des points d'eau.

- En 2015 on a procédé à l'enfouissement du réseau d'éclairage électrique dans le Bourg et le long de la RD 803, pour un montant total d'environ 210 000 € financés à hauteur de 75 % par la FDEL (Fédération Départementale d'Électricité du Lot).

- Un chemin piétonnier sécurisé a été établi entre l'école et la bibliothèque. Coût env. 5 900 €, dont 4 000 € à charge de la commune (2013).

- Un parking a été créé le long de la RD 803 au-dessus de l'Atelier du Goût pour un montant de 6 000 € en auto-financement. Un abribus a été fabriqué et installé le long de la RD 803 à hauteur de ce parking pour un montant de 2 850 €.

## URBANISME

Le PLU, Plan Local d'Urbanisme a été instruit et finalisé durant la période 2009-2013 avec l'aide d'un bureau d'études, pour un montant d'environ 25 000 €

## ACQUISITION DE MATÉRIEL

- Un minibus de 8 places pour assurer le transport scolaire ainsi que le transport à la demande des habitants (2008, env. 19 500€ HT).

- Une tondeuse auto-portée (2010)

- Un camion-benne (2017) pour un montant d'environ 11 000 €

- Une voiture de type Citroën Berlingo (2020) pour un montant de 4 000 €

## SALLE DES FÊTES

- achat d'un lave-vaisselle en 2008 pour la cuisine, de matériel de cuisine, d'une laveuse pour le nettoyage du sol (2019), achat de deux tables inox (2015).

- pose de deux portes anti-panique (2011) et d'une rampe pour handicapés (2014)

- mise à jour de l'installation électrique (2014)

## COMMUNICATION

- Sept panneaux d'affichage comprenant chacun une armoire pour l'affichage municipal ont été fabriqués et installés dans autant de hameaux. Coût : env. 1 000 €

- Un site Internet spécifique à la commune a été créé et tenu régulièrement à jour.

- Un abonnement à Panneau Pocket a été mis en place pour un abonnement annuel de 130 € (à charge exclusive de la commune).

- Un équipement de sonorisation a été acquis pour la salle des fêtes, pour un montant de 3 500 €.

- La parution du bulletin municipal « Le Petit Baladin » a été assurée deux fois par an en production interne

## ENSEIGNEMENT

- L'école a été équipée de 8 ordinateurs et d'un tableau numérique (2019).

- En outre un terrain de sport et un jardin ont été créés.

**DIVERS**

- Une stèle en mémoire au 19 mars (jour-anniversaire du cessez-le-feu en Algérie) a été placée en 2010 sur le parking voisin de la Mairie. Coût : 3 500 € en autofinancement.

- Des bancs publics ont été achetés et installés dans les hameaux (2009)

- matériel informatique pour la mairie (2011)

- En 2012 un défibrillateur a été installé près de la salle des fêtes. Coût : env. 1 600 €

- vidéoprojecteur pour la mairie (2016)

- photocopieuse pour la mairie et l'école (2017)

Cet inventaire n'est très probablement pas exhaustif, il permet néanmoins de se faire une bonne idée de tout ce qui a été accompli durant ces dernières années. A côté de quelques gros projets beaucoup d'efforts ont été consacrés à maintenir, améliorer et compléter le patrimoine de la commune afin de servir au mieux les

## Nouvelles des associations



### Pomié en fêtes: une Association par temps de pandémie ...

(cette année ce sont exceptionnellement les rires et jeux des écoliers qui résonnent sous les frondaisons des chênes du parc de la salle des fêtes).

Nous donnons d'ores et déjà rendez-vous à tous les chineurs le dimanche 27 juin 2021 !

**CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES**

Le lundi 13 avril devait avoir lieu la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques, ouverte à tous les enfants, petits-enfants, nièces et neveux des habitants de Pomié. Rendez-vous avait été donné à toutes et à tous à 10h30 autour de la mare du village. Le confinement nous a empêché d'organiser ce rendez-vous festif de printemps, mais les chasseuses et chasseurs n'ont pas été oubliés pour autant, le lapin de Pâques est venu à domicile apporter un petit sujet en chocolat à chacun.

**VIDE-GRENIERS ANNUEL**

Le dimanche 28 juin 2020 devait se tenir le vide-greniers annuel de BALADOU aux abords de la mairie et de la salle des fêtes. L'état d'urgence sanitaire en vigueur jusqu'au 10 juillet nous a contraint à abandonner l'organisation de cette manifestation de début d'été

**REPAS ANNUEL (FÊTE DES VOISINS)**

La traditionnelle fête des voisins, prévue initialement le samedi 10 juillet 2020 en soirée, est également victime de l'état d'urgence sanitaire. Pour le moment elle est reportée à une date ultérieure indéterminée, nous déciderons durant l'été, en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires liées à la pandémie, de la suite à donner.

**SOIRÉE VINS NOUVEAUX**

Ce rendez-vous automnal est à ce jour maintenu.

L'Association invite tous les habitants de Pomié à fêter l'arrivée des vins nouveaux et primeurs, le vendredi 20 novembre prochain, à la salle des fêtes de Baladou (sous réserve bien entendu que les écoliers aient d'ici là rejoint leurs salles de classe attirées). Des précisions seront fournies ultérieurement.



### Comité des fêtes

**ANNULATION DE L'ÉDITION 2020 DE LA FÊTE VOTIVE**

Bonjour à tous !

Suite à la crise sanitaire actuelle du COVID-19, le comité des fêtes de Baladou s'est rassemblé pour prendre une décision concernant le maintien ou non de la fête votive.

Après avoir échangé sur les différents points de vue et en prenant en considération les arguments de chaque acteur de la fête, il a été voté et décidé à l'unanimité que la fête votive de Baladou n'aurait pas lieu en cette année 2020. Il serait trop difficile de respecter les mesures d'hygiène pour cet événement.

C'est donc, dans la joie et avec encore plus de motivation, que nous nous retrouverons pour l'édition 2021.



Cependant, selon les prochaines directives gouvernementales, nous essayerons de vous proposer une animation en fin d'année 2020 afin de se retrouver et de passer un agréable moment tous ensemble si les conditions le permettent.

En attendant, merci à tous pour votre compréhension et à très vite ! Prenez soin de vous !

Pour le comité des fêtes,

Le président, Thomas LACROIX.

# Nouvelles des associations (suite)



## Baladou Gym

**2020: ANNÉE PARTICULIÈRE ET SURPRENANTE!!**

Nous avons pourtant bien commencé l'année en partageant la galette et non pas un petit pot de beurre



mais quelques bulles (ou pas). Nous étions bien, heureux de partager des bons moments de détente mais aussi d'activité. Heureux tout simplement de nous retrouver.

Et puis.....Nous avons été contraints, dès le 17 mars d'annuler les cours des mardi et mercredi, puis par la suite, l'Assemblée Générale prévue en Juin. Celle-ci sera



reportée en septembre prochain.

A l'heure où cet article est élaboré, il est prévu de reprendre quelques cours en juin, à partir du 16 juin, avec toutes les conditions nécessaires pour se faire.

Mais de toutes les manières, nous nous retrouverons en septembre, plus vaillants et dynamiques. La date de reprise n'est pas encore fixée, à ce jour.

Prenez soin de vous. A bientôt  
Annie PESCHER, Secrétaire – Trésorière

## Quercy Généalogie



### ANTENNE DE GÉNÉALOGIE EN CORRÈZE

Les membres de l'antenne de Baladou, sous la Présidence de M. Jean-Claude Mazot, se retrouvent tous les 1er vendredis de chaque mois dans les locaux de la Bibliothèque de Baladou, dans un local bien adapté.

Plusieurs activités sont menées :

- L'accueil et l'initiation des nouveaux arrivants.
- Des recherches et partages d'expériences amenés par les participants : problèmes rencontrés lors d'une recherche, informations diverses internes et externes à l'association, actes insolites ou introuvables, ce qui entraîne une entraide importante pour chacun.
- Des recherches communes (par exemple lors des commémorations du centenaire de 14-18 donnant lieu à des recueils, des expositions, une pièce de théâtre). Actuellement quelques personnes travaillent sur l'histoire

du château de Meyronne, avec des difficultés liées au confinement. Les recherches vont pouvoir reprendre dans les diocèses et les archives départementales. Une conférence sur la méthode mise en place pour ces recherches est prévue.

- Des apports théoriques. M. Maurice Faure avait en 2019 présenté une conférence à la mairie de Baladou sur



Conférence à Baladou du 11 novembre 2019

« Naissance- Mariages- Décès / Baptêmes- Mariage- Sépultures : les piliers de la société ». En fin d'année 2019, il est venu présenter une méthode de recherches sur « La maison-les maisons », qui comme précédemment fut riche d'enseignements : recherches sur les archives départementales du Lot (accessibles sur internet), recensements, cadastre napoléonien, utilisation des photos aériennes (site IGN), examen du bâti, archives notariales...

Mme Colette Laprévôte est venue nous présenter l'histoire d'une « Tuile » marquée d'inscriptions évoquant un rendez-vous manqué. Elle a évoqué son travail, ses recherches jusqu'à retrouver les protagonistes de cette histoire!

- Chacun peut également présenter un diaporama sur son travail, comme l'a fait M. Michel Bergé à propos de l'histoire de Bébé.

- Au mois de Janvier, les nouveaux membres de Généalogie en Corrèze sont venus présenter le nouveau bureau de Brive ainsi que les projets en cours de l'association.

- D'autres actions peuvent être menées à la demande des membres de l'association.

- Jean Claude Mazot anime également un atelier d'initiation à la généalogie à Biars sur Cère.

Afin de maintenir le lien, durant le confinement, une « Feuille de Chou » a été envoyée à chacun avec des anecdotes et des recherches en cours.

Jean-Claude MAZOT  
jc.mazot@orange.fr 06 87 69 36 59

---

## Cours d'informatique

Comme tout le monde, le cours informatique a été conditionné par le confinement et en plein élan a dû cesser toute activité et ce jusqu'au mois de septembre. Mais, en espérant sur un apaisement du COVID 19 les cours reprendront normalement

le mardi de 9h00 à 10h30

le jeudi de 9h00 à 10h30.

Ce cours est gratuit et ouvert à tout le monde. 3 nouveaux ordinateurs fixes sont mis à la disposition des participants.

Les thèmes abordés pour la saison 2020-2021 seront :

- Internet depuis Portable, Tablette, Ordinateurs.
- Prise en main de la tablette, du téléphone et de l'ordinateur.

- Afin de se renouveler un peu, Traitement de la photo.

Le premier cours aura lieu le mardi 15 septembre 2020

Bonnes vacances à Toutes et à tous.

Michel BERGÉ

---

## Bibliothèque

C'est encadrée par tout le protocole sanitaire à respecter que la bibliothèque à ré-ouvert ses portes au public le 03 juin dernier .

Malgré une absence de contact littéraire durant presque 3 mois (si ce n'est le portage de livres à domicile) le dynamisme reste présent mais demande à être renforcé par de nouveaux lecteurs et de nouveaux bénévoles . Nous comptons sur vous!!!

« Plus nous sommes nombreux , plus on lit!! »

Suite à la mise en place de la nouvelle municipalité, une nouvelle responsable assurant le lien avec la BDP vient d'être nommée par le Maire, il s'agit de

Laëtitia STUTZMANN, secondée par Isabelle GRISET, bénévole.

Nous ne manquerons pas, d'autre part de souligner le succès de la traditionnelle rencontre de 09 février dernier, depuis 3 années consécutives, pour « plancher » sur la dictée de PIVOT qui fut une belle réussite pour tous les élèves et pour notre professeur du jour Jean-Philippe PAGEOT .

Stimulés par le succès de la première édition de la BLB (Brève Littéraire Baladine), nous vous invitons d'ores et déjà à nous rejoindre le 05 décembre 2020 pour une deuxième rencontre avec des auteurs sous réserve des conditions sanitaires.

---

# Page d'histoire

## La Croix du Jarsou

Après une « éclipse » de plus de trente ans, la croix du Jarsou est de retour !....

Elle était située à droite, tout près de la route qui montait au village, à quelques centaines de mètres des premiers bâtiments. A l'époque, ce terrain était une pâture et un jeune taureau, par ailleurs très docile, prenait un malin plaisir à se gratter violemment après elle. Le socle qui supportait cette croix en fonte moulée était vétuste, les pierres étaient gelées. Ce qui était prévisible arriva...Je découvrais un matin la croix à terre, le socle totalement démoli et la croix fracturée en deux parties égales dont l'une était restée scellée dans la dernière pierre du socle.

Très mécontent de n'avoir pas anticipé cet accident prévisible, l'ensemble a été aussitôt déblayé et j'emportai chez moi la partie fracturée afin de la protéger.

J'avais la ferme intention de la faire réparer et de la reconstruire à un endroit plus propice et moins exposé.

Mais il n'y avait pas urgence et le travail ne manquait pas...

Les choses ont tardé des années, un peu par négligence, toujours débordé de travail et de soucis...

Quand je me suis enfin décidé et qu'un autre emplacement a été trouvé, impossible de retrouver la partie fracturée que j'avais pourtant placée pour la protéger ! J'avais beau chercher, mais ma mémoire était défaillante...

Cela a duré des années.

Je l'ai retrouvée incidemment l'année dernière, alors que je ne la cherchais plus et que j'envisageais une autre solution.



Elle a repris sa place, mais pas tout à fait au même endroit : elle est maintenant au centre du village, toujours à droite au croisement de la route de Fage.

Cette croix avait été érigée par mes ancêtres, il y a un peu plus de 100 ans à la suite d'un drame épouvantable qui venait de se produire dans notre famille : une fillette de dix ans venait de décéder, brûlée vivante dans la maison. Elle faisait ses devoirs de jeune écolière devant l'âtre, ses vêtements avaient pris feu, il n'y avait personne pour l'aider et elle n'a pas pu s'en débarrasser.

Brûlée au troisième degré, elle décéda quelques jours après dans d'atroces souffrances.

C'est à la suite de ce drame que sa grand-mère et sans doute sa marraine, sûrement très croyantes, a fait construire cette croix à l'effigie de la Vierge de Lourdes pour mettre sous sa protection et sous la protection divine sa famille et tous les habitants du village.

J'avais souvent entendu mes parents parler de cela dans mon enfance, et je savais qu'ils tenaient beaucoup à cette croix.

Maintenant qu'elle a une deuxième vie, espérons que les vœux de notre aïeule seront exaucés et que cette protection s'étendra, non seulement au village mais aussi à l'ensemble des habitants desservis par notre route du Jarsou.

J.L.CLÉDEL

Je voudrais adresser tous mes remerciements à Dominique Pinsac qui a soudé cette croix en fonte, ce qui n'était pas évident vu la qualité de cette matière, ainsi qu'à Dominique Lacoste qui a, en bon professionnel, construit le socle, a sablé l'ensemble et rejointoyé la maçonnerie avec beaucoup de talent et de doigté.



# Tribune libre

## Du pangolin de Wuhan au rayon papier toilette de l'épicerie du coin ...

Le battement d'ailes d'un papillon au pays du Matin calme a provoqué un ouragan à l'autre bout du monde disait Pierre Schoendoerffer dans son roman.

En un temps record, la propagation exponentielle du coronavirus a fait vaciller la planète dans le chaos. A l'échelle individuelle, il a mis en évidence l'obligation d'être solidaires et respectueux de la vie des autres et pas seulement pour notre entourage proche. Le coronavirus a prouvé que nous sommes comme des pièces de dominos : il en suffit d'un qui vacille pour faire tomber tous les autres !

Pour une durée indéterminée, chacun a été invité à limiter au minimum les contacts et notre vie sociale s'est transformée en peau de chagrin. Des mesures de confinement inédites sont entrées en vigueur un peu partout dans le monde. Un seul mot d'ordre « rester chez soi » pour rester debout et pour ne pas entraîner les autres dans la maladie, ou pire dans la mort.

Dans un monde de plus en plus immergé dans le virtuel, il semble que nous ayons plus ou moins tous oublié que nous ne sommes que des bipèdes mortels ! Cette saleté de coronavirus nous a rappelés brutalement que la seule chose qui soit une évidence, c'est le jour de notre naissance ! Puis, l'horloge du temps va tourner sans que personne ne puisse avoir la certitude qu'il y aura un lendemain... c'est comme ça, on ne peut rien y changer .

Les avancées de la science, de la médecine, l'hygiène de vie qui s'améliore, etc font que nous nous sommes habitués à vivre de plus en plus vieux même si ce n'est pas forcément en « bon état ». Oui on meurt de plus en plus tard ! Pour certains c'est rassurant alors que pour d'autres la dépendance, la déchéance physique ou psychique qui va avec est insupportable.

Chacun de nous va vivre différemment cette idée que tout a une fin. Les solutions les plus folles ont émergé ou émergeront et beaucoup veulent et voudront y croire féroce. Pourtant, quel que soit le scénario proposé rien, rien, rien ne débouchera sur l'immortalité. Depuis le temps, ça se saurait !

Que cette pandémie ait été comparée à un état de guerre ou encore à un tsunami, peu importe devant la violence de la propagation avec ou sans masques, avec ou sans gels, avec ou sans tests de dépistage ou sans n'importe quoi d'autre, le minimum impératif que chacun de nous se devait

de respecter c'était bien l'observation stricte des recommandations d'hygiène et de confinements préconisées faute de mieux.

Ce qui m'a le plus choquée dans cette période compliquée pour nous tous, c'est l'absence de civisme, le besoin de contourner les règles, les vols et les arnaques en tout genre. Que cela soit par ignorance, par bêtise crasse ou n'importe quelles autres raisons, je ne parviens pas à comprendre qu'un être humain puisse s'autoriser à profiter du désarroi des autres.

Même ici dans notre belle campagne j'ai vu des comportements irresponsables conscients ou irrationnels là n'est pas la question : ils ont hélas existé ! Pour conjurer nos éventuelles angoisses, il est devenu primordial de ne pas agir en mouton de Panurge, de résister, de continuer à vivre le plus naturellement possible en ritualisant le temps, en s'organisant, en s'entraïdant, en se donnant mutuellement des nouvelles , en ayant en tête chaque matin qu'on était pas les plus à plaindre. La mise en place rapide d'un mode de fonctionnement efficace des quelques officines et boutiques autorisées à nous nourrir ou à nous soigner a bien amélioré notre quotidien.

Alors merci à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont contribué malgré toutes les contraintes, malgré la menace silencieuse, impalpable, à nous offrir cet indispensable minimum de lien social. Merci à tous ceux qui ont décidé d'être à notre service parfois il faut bien le reconnaître au péril de leur propre vie. Les applaudir c'était sympa mais respecter scrupuleusement les règles c'était les respecter eux.

L'heure des polémiques et du triste bilan viendra bien assez tôt. Il sera commode après coup d'épiloguer sur ce qui aurait dû être fait, sur les erreurs commises par les uns et les autres. Déjà, en pleine tempête, on a vu fleurir les y'a qu'à, faut qu'on ... Sachons rester humbles ! Que chacun de nous - en conscience - se pose la question de ce qu'il aurait fait en pareil cas !

Saurons-nous un jour toute la vérité sur les origines de cette épouvantable épreuve ? Saurons-nous en tirer des leçons ? Saurons-nous revoir fondamentalement toutes nos priorités ? Saurons-nous construire un monde plus attentif au bien-être de tous ? Saurons-nous tout mettre en œuvre pour ne plus jamais avoir à revivre ça ?

Il serait si bon d'y croire...

Oh, Utopie quand tu nous tiens...

D. CARBON

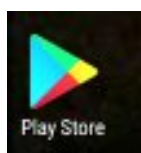
# Panneau pocket

## Comment l'installer et l'utiliser

Vous avez pu lire dans les précédents numéros du Petit Baladin que la Mairie publie en temps réel ses informations via une application dénommée « Panneau Pocket » téléchargeable sur votre smartphone ou sur votre tablette. Cette méthode de diffusion de l'information s'est avérée particulièrement utile durant la période du confinement, car elle permet de tenir les habitants informés instantanément de tous les événements et toutes nouvelles utiles à savoir. Outre l'instantanéité de la diffusion de l'information, le point fort de cette application est sa sûreté du point de vue informatique : vous n'avez à fournir AUCUNE information, que ce soit une adresse téléphonique, un numéro de téléphone, etc. Il n'y a donc aucun risque de piratage de vos informations sensibles. De plus l'application est gratuite pour les utilisateurs, ce qui est toujours bon à savoir. À l'heure actuelle ce sont plusieurs informations qui sont diffusées chaque semaine par la mairie. Les utilisateurs de Panneau Pocket reçoivent instantanément une alerte sonore et un symbole s'affiche en haut du smartphone.

Pour ne pas rater d'information il vous suffit donc d'installer sur votre smartphone et/ou sur votre tablette l'application selon la procédure expliquée en détail ci-après :

1) Sur l'écran de votre appareil, cliquez sur le logo du magasin d'applications dénommé « Play store ». le magasin des applications va alors s'ouvrir.



2) Dans la partie supérieure de l'écran écrivez « panneaupocket ». L'application va alors s'afficher juste en dessous, accompagnée de son logo : un P sur un blason à fond bleu et vert. Cliquez sur cette ligne.



3) Le magasin des applications va alors vous proposer d'installer l'application que vous avez sélectionnée. Confirmez l'installation en cliquant sur le bouton vert

« installer ». Lorsque l'installation est terminée on va vous proposer d'ouvrir l'application en cliquant sur le bouton vert « ouvrir », ce que vous vous empressez de faire, poussé.e par la curiosité...



4) L'application s'ouvre et vous propose de choisir votre commune parmi une longue liste. Ecrivez « Baladou » dans la ligne en haut de l'écran, et le nom de notre commune va s'afficher directement en dessous. Vis-à-vis du nom



apparaît sur la droite un cœur : cochez-le, c'est désormais votre « préférence ». De cette manière vous recevrez les alertes lorsque de nouvelles informations seront publiées.

### Félicitations

La commune est désormais dans votre liste de communes favorite

Si vous cochez le cœur en face d'autres municipalités vous recevrez aussi les alertes pour celles-ci. À vous de voir...

5) Lorsque vous recevez une alerte ou que vous consultez manuellement « Panneau Pocket » un écran noir s'affiche avec le texte écrit en lettre majuscules jaune, pour ressembler aux panneaux d'affichage lumineux que l'on voit fréquemment à l'entrée des villes de quelque importance. Pour consulter ou revoir à tout moment les informations il suffit de cliquer sur logo de l'application.



N'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie si vous éprouvez une difficulté pour l'installation. D'une manière ou d'une autre quelqu'un vous aidera!

# Ça se passe à Baladou (suite)

## On se balade à Baladou...

Comme chaque année les sentiers balisés ont bénéficié du grand nettoyage de printemps durant la semaine du 23 au 30 mai. Malgré l'annonce faite dans le précédent du numéro du Petit Baladin et peut-être à cause du récent déconfinement, l'équipe de volontaires était réduite cette année. Néanmoins, grâce au concours de tracteurs, tondeuses et débroussailleuses la tonte des herbes folles s'est terminée sans encombre. Les volontaires remercient au passage les habitants anonymes qui çà et là ont contribué au travail. L'été verra certainement les ronces et des églantiers commencer à envahir à nouveau les chemins et les sentiers : n'hésitez pas à vous promener avec un sécateur et des gants...

Depuis l'hiver le rafraichissement du marquage des sentiers a été entrepris.

Pour rappel trois sentiers différents parcourent les campagnes de Baladou. Tous les trois démarrent du parvis de l'église, ce qui permet de garer aisément les voitures sur le parking voisin face au cimetière. Un circuit, balisé en jaune, dit « du Mas del Pech », parcourt une



boucle de 6,4 km, le deuxième circuit, balisé également en jaune, dit « de la Garrigue », parcourt une boucle de 6,8 km, et le troisième circuit, balisé en bleu désormais sur la totalité du trajet, emprunte en partie les deux précédents itinéraires pour nous proposer un circuit de plus de 18,5 km qui nous amène d'un côté jusqu'au Mont Mercou, et de l'autre jusqu'au Bournissard. Une carte de chaque sentier vient d'être produite, et leur description vient d'être mise à jour.

Elles sont insérées dans ce numéro du Petit Baladin. On peut en outre télécharger ces documents depuis le site web de la Mairie, sous l'onglet >Découvrir Baladou>chemins de randonnée.

Bonne promenade !

## Agenda

### BLB (Brève Littéraire Baladine)

**05 décembre 2020**

#### Salle des fêtes municipale

Deuxième rencontre avec des auteurs sous réserve des conditions sanitaires.

Contact: Claudette CAMPASTIÉ

email: campastie.claudette@orange.fr

### Cours d'informatique (gratuit)

**dès le 15 septembre 2020**

#### Bibliothèque municipale

le Mardi de 9h00 à 10h30

le Jeudi de 9h00 à 10h30

contact: Michel BERGÉ

### Réunions de généalogie

**les 1ers vendredi du mois**

#### Bibliothèque municipale

Reprise en septembre

contact: Jean-Claude MAZOT

### Soirée vin nouveau

**20 novembre 2020**

#### Salle des fêtes

contact: Roland DENIER, pomierenfetes@gmail.com

### Cours de Gym

**septembre 2020**

#### Salle des fêtes

date précise à confirmer.

contact: Annie PESCHER,

baladou.gym@orange.fr

### Vide-greniers

**27 juin 2021**

#### Salle des fêtes

contact: Roland DENIER, pomierenfetes@gmail.com

